

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 24 Octobre 1996

**PROJETS
D'INTERVENTION
PROLONGÉE EN
FAVEUR DE
RÉFUGIÉS ET DE
PERSONNES
DÉPLACÉES
APPROUVÉS PAR LE
DIRECTEUR
EXÉCUTIF**

Point 9 b) de l'ordre du
jour

PROJET MAURITANIE 5413 (Elarg.2)

(WIS No. MAU 541302)

Aide alimentaire aux réfugiés maliens

Durée du projet	11 mois
Coût total pour le PAM	2 976 986 dollars
Coût estimatif total	14 424 035 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis. En octobre 1995, un dollar équivalait à 132 ouguiyas (UM).



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/96/9-B/Add.1
2 septembre 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.

Les fonctionnaires du PAM responsables de ce document sont les suivants:

Directeur régional: V. Sequeira tel.: 5228-2301

Fonctionnaire chargé des opérations: J. Wagner tel.: 5228-2381

Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

GENERALITES

1. Comme il en a été rendu compte à la quinzième session du SCP (document CFA 40/3-C/OMW/Add.1), la première vague de réfugiés maliens est arrivée en Mauritanie en mai 1991, à la suite d'affrontements entre les forces gouvernementales maliennes et les rebelles touaregs. L'exode s'est poursuivi tout au long de 1992, et jusqu'à août 1994. La plupart des réfugiés ont franchi la frontière malienne pour gagner le sud-est de la Mauritanie (région de Hodh el Charghi). En avril 1992, un accord de paix a été signé entre le Gouvernement malien et des factions rebelles touaregs (représentées par le front uni d'Azaouad (MFUA)), prévoyant un cessez-le-feu et l'intégration partielle de combattants touaregs dans les forces armées maliennes. La mise en œuvre de cet accord a été lente; mais dès 1995, les réfugiés avaient commencé à reprendre confiance en la réalité d'un règlement pacifique de la situation.
2. Depuis 1991, le Programme alimentaire mondial (PAM) apporte une aide aux réfugiés maliens, en collaboration étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Au terme des trois phases consécutives de l'opération d'urgence (EMOP) No. 5157, au titre de laquelle 10 531 tonnes de produits alimentaires ont été engagées, les deux premières phases du projet d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR) ont été approuvées, respectivement le 11 mars 1994 et le 26 janvier 1995. Les engagements totaux au titre de ces deux phases (y compris les révisions budgétaires) se sont élevés à 20 629 tonnes de produits.

LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT

3. Le Gouvernement mauritanien a demandé que le PAM continue d'apporter une aide alimentaire aux réfugiés maliens. A l'issue de consultations entre le HCR et le PAM, sur la base de l'effectif des réfugiés enregistré dans les trois camps en avril 1995, et compte tenu du nombre des réfugiés qui se sont volontairement rapatriés entre juin et octobre, un chiffre indicatif de planification de 38 000 personnes a été retenu pour 1996.

MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

4. Le gouvernement hôte a poursuivi une politique libérale de porte ouverte en accordant le droit d'asile aux réfugiés maliens. Jusqu'à mars 1995, ceux-ci étaient hébergés dans trois camps situés à proximité de la frontière avec le Mali (Bassikounou, Fassala Leré et Aghor). En mars, le camp de Fassala a été fermé et un nouveau camp a été créé à M'berra (à 17 kilomètres de Bassikounou). Les autorités locales de Bassikounou sont convenues de continuer la scolarisation primaire des enfants de réfugiés dans les camps en 1996. Des parcelles ont été affectées à chacun des camps pour l'horticulture potagère, et des puits y ont été creusés.
5. Un accord tripartite a été signé entre les gouvernements malien et mauritanien et le HCR pour définir le cadre d'un rapatriement au Mali des réfugiés. Aux termes de cet accord, le Gouvernement mauritanien s'engage à respecter les dispositions des conventions de Genève de 1951 et de 1969 relatives au droit d'asile, au rapatriement volontaire et au libre rapatriement des biens des réfugiés.

EVALUATION PAM/HCR

6. Une mission locale conjointe PAM/HCR s'est rendue dans les camps entre le 14 et le 31 octobre 1995 afin d'examiner l'opération en cours et d'évaluer les besoins futurs. Cette mission s'est entretenue avec des représentants des pouvoirs publics et des ONG partenaires. Elle a conclu qu'il était essentiel de continuer de fournir une assistance alimentaire et qu'il conviendrait, dans la mesure du possible, d'acheter localement ou dans la région des produits tels que le mil, le niébé, ou le sel.
7. Un nouveau recensement de réfugiés aux camps a été effectué en avril, après plusieurs mois de préparatifs et de négociations entre le HCR et le gouvernement. Il a été décidé que seuls les réfugiés vivant dans les camps auraient droit aux rations du PAM. L'effectif recensé en avril était de 42 095 personnes, appartenant aux deux principaux groupes ethniques, à savoir Touaregs et Maures d'origine malienne. Environ 60 pour cent des familles étaient précédemment nomades.
8. Une enquête faite par le HCR avant le recensement a révélé que plus de la moitié de la population des camps était féminine. Les enfants âgés de moins de 15 ans comptaient pour un peu plus de la moitié de l'effectif total (56 pour cent).
9. Entre juin et septembre, 3 851 personnes ont officiellement regagné spontanément le Mali; elles ont reçu une ration de produits du PAM calculée pour 90 jours (céréales, légumes secs, huile végétale, sucre et sel) contre retour de leur carte de rationnement. Début octobre, on comptait 38 237 personnes dans les trois camps de Bassikounou, M'berra et Aghor, dont 14 436 à Bassikounou et 13 082 à M'berra. D'autres groupes de réfugiés se sont prévalus de l'aide au rapatriement offerte par le HCR vers la fin de 1995, et le camp d'Aghor a été fermé au début de 1996, deux camps seulement ayant été jugés suffisants.
10. Entre mars et juin 1995, les deux ONG actives dans les camps, à savoir Médecins sans frontières (MSF) et Médecins du monde (MDM) ont noté un changement dans l'état nutritionnel des réfugiés. Comme l'avait instamment recommandé le PAM, le HCR a fait procéder à une enquête nutritionnelle, dont les résultats ont été communiqués en juillet; ces résultats ont été examinés ce même mois au siège du PAM avec des représentants de MSF et de MDM.
11. L'échantillon de population sur lequel a porté l'enquête comptait 952 familles, soit 5 164 personnes sur un effectif total hébergé dans les camps de 41 330 personnes (chiffres de juin). Une malnutrition globale grave s'est révélée dans 17 pour cent des cas, l'incidence de la malnutrition avancée des enfants d'un âge compris entre six et 29 mois étant de 27,9 pour cent. Ces résultats traduisent une nette dégradation de l'état nutritionnel des réfugiés depuis l'enquête précédente, effectuée 18 mois auparavant, et par rapport à la situation nutritionnelle satisfaisante observée par la mission d'évaluation PAM/HCR de novembre 1994.
12. Tout en admettant que des pratiques d'hygiène défectueuses et l'ignorance des principes du sevrage des très jeunes enfants pourraient avoir un rôle dans cette dégradation, il a été convenu par le PAM et le HCR qu'une modification de la ration journalière s'imposait pour améliorer la situation nutritionnelle dans les camps. L'assortiment alimentaire adopté pour la phase en cours (5413 (Élarg.1)) avait été fondé sur l'hypothèse que les familles réfugiées avaient accès à du lait frais et à de la viande grâce à leurs troupeaux de chameaux, d'ovins et de caprins, ainsi que grâce au lait écrémé en poudre fourni en complément, à titre bilatéral, par l'intermédiaire du HCR. Entre janvier et juillet, les rations journalières du PAM se composaient comme suit: 300 grammes de céréales, 20 grammes de légumes secs, d'huile végétale et de sucre, et cinq grammes de sel.



13. À compter du 1er août, la ration a été redéfinie sur la base de l'assortiment fourni par le PAM exclusivement (c'est-à-dire sans tenir compte d'autres sources éventuelles de vivres) de manière à assurer un apport énergétique quotidien minimal de 1 900 kilocalories par personne, sans considération d'âge. La ration s'établit donc comme suit: 400 grammes de céréales, 60 grammes de légumes secs, 25 grammes d'huile végétale, 20 grammes de sucre et cinq grammes de sel. Les bénéficiaires des distributions faites en août, en septembre et en octobre ont effectivement reçu des rations mensuelles ainsi calculées; MSF et MDM ont observé une amélioration de leur état nutritionnel.
14. L'enseignement primaire dispensé dans les écoles organisées dans les camps s'est poursuivi en 1995. Les enfants réfugiés qui fréquentent l'école reçoivent des repas préparés sur place composés de 100 grammes de céréales, cinq grammes de sucre et deux grammes de sel fournis par le PAM, ainsi que d'autres produits, comme le lait, qui proviennent de donations faites de temps à autre. Chacun des camps compte deux écoles et le nombre des inscriptions est dans l'ensemble plutôt statique (3 300 élèves en tout).
15. Compte tenu de ce qui précède, la ration journalière de base qu'il est proposé que le PAM fournisse à tous les réfugiés des camps se composera de 400 grammes de céréales, 60 grammes de légumes secs, 25 grammes d'huile végétale, 20 grammes de sucre et cinq grammes de sel.
16. Les besoins de secours alimentaires, pour 38 000 personnes pendant 334 jours se ventilent comme indiqué dans le tableau ci-après:

Produit	Besoins pour rations de base du 1.02. au 31.12.96	Stocks de départ projetés au 1.02.96	Solde* nécessaire (tonnes)
Céréales (mil)	5 077	4 055	1 022 + 72
Légumes secs	762	4	758
Huile végétale	318	148	170
Sucre	254	118	136 + 4
Sel	64	37	27 + 2
Total	6 475	4 362	2 191

* Y compris 72 tonnes de mil, quatre tonnes de sucre et deux tonnes de sel pour les collations dans les cantines scolaires (au total 78 tonnes).

17. La présence de cette forte population de réfugiés dans le département de Bassikounou a continué d'exercer de sévères pressions sur l'environnement local et sur le tissu social de la population hôte. Jusqu'à la mi-1995, la région de Bassikounou accueillait et nourrissait une centaine de milliers de têtes de bétail appartenant à des réfugiés maliens, dont beaucoup vivaient à l'extérieur des trois camps. La présence de ce bétail a provoqué une grave dégradation des pâturages, et une concurrence croissante avec la population hôte s'exerce en ce qui concerne les ressources pastorales et hydriques, car les Mauritaniens dépendent eux-mêmes étroitement de l'élevage (bovins, ovins et caprins) pour s'assurer un revenu et survivre. Au moment de la mission (octobre) il a été noté que l'effectif du cheptel présent

dans la zone et appartenant à des Maliens était bien inférieur à celui qu'avait observé une mission de la FAO en octobre 1994.

QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

18. Les 38 000 réfugiés qui vivent encore dans les trois camps sont considérés être étroitement dépendants d'une aide extérieure; la mission a estimé qu'au moins 97 pour cent des familles étaient totalement dépendantes des rations du PAM pour leur subsistance. Environ trois pour cent des familles ont accès à un revenu, soit grâce à l'emploi occasionnel d'un membre du ménage, soit grâce à des activités génératrices de revenus appuyées par le HCR et des ONG. Toutefois, les perspectives de développer les possibilités d'activité rémunératrice et l'autosuffisance sont très limitées.
19. La mission a été informée que l'ONG World Vision formera dans le courant de 1996 un millier de jeunes femmes à diverses activités artisanales et autres savoir-faire pratiques (alphabétisation fonctionnelle, teinture de tissus, couture), ainsi qu'aux rudiments de la gestion de boutiques où vendre leur production.
20. L'approvisionnement en eau potable (tirée de puits profonds) a été assuré par le HCR. L'eau disponible permet, par ailleurs, de cultiver des légumes et des fruits sur 6,75 hectares. La mission a constaté qu'une famille pouvait produire environ 173 kilogrammes de légumes par campagne, dont environ 73 kilogrammes pour la consommation familiale, et le solde pour la vente ou le troc. Du fait de la division traditionnelle de travail et de l'excédent de main-d'œuvre masculine, la proportion de femmes prenant directement part aux activités productives s'est révélée ne pas dépasser, au moment des observations, trois à quatre pour cent; toutefois, les efforts déployés par le HCR pour améliorer l'accès des femmes à la terre se sont traduits par une amélioration appréciable de la participation féminine à la production horticole.
21. L'affectation de rations alimentaires pour appuyer les activités vivres-contre-travail (VCT) approuvées au titre de la phase en cours se ventile comme suit: 500 tonnes de céréales, 38 tonnes de haricots secs, et 14 tonnes d'huile végétale. Ces quantités ont été calculées pour couvrir 125 000 journées de travail. A la mi-1995, 19 microprojets (construction de petits barrages et de diguettes, et reboisement) avaient été approuvés pour exécution dans les zones voisines des camps, et les articles non alimentaires correspondants avaient été garantis. L'exécution des activités a commencé sous la supervision technique et avec l'aide des pouvoirs publics, par le truchement de la section VCT du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA).
22. Vu qu'il est impératif de réparer les dommages causés depuis quatre ans dans un environnement déjà fragile, il est proposé d'allouer des rations supplémentaires pour 1996. La ration journalière restera celle qui a été définie pour le projet polyvalent de développement en cours (2822 (Élarg.1)), à savoir quatre kilogrammes de céréales, 300 grammes de légumes secs et 112 grammes d'huile végétale à titre de ration familiale par journée de travail volontaire. Le PAM et le gouvernement escomptent trouver un autre partenaire (ONG) pour assurer la fourniture d'articles non alimentaires et superviser et suivre les activités futures; cela contribuera aussi à accélérer l'examen et l'approbation des demandes adressées au CSA.



MODALITES D'EXECUTION

23. Comme dans les phases antérieures de cette opération, le gouvernement a chargé le CSA de coordonner tout ce qui touche l'aide et les secours aux réfugiés. Le Protocole d'accord signé par le PAM et le HCR prescrit que le PAM se charge de gérer les points de livraison avancés (PLA) des secours alimentaires à compter de 1995. Une mission technique du PAM s'est rendue sur le terrain en mars 1995 pour examiner les solutions pratiques permettant au PAM de se charger de ces fonctions, et évaluer les coûts correspondants, et elle a recommandé diverses mesures que pourraient prendre le PAM et le gouvernement pour assurer la bonne gestion des produits alimentaires aux PLA.
24. Les dispositions officiellement convenues entre le HCR et le gouvernement donnaient au CSA des fonctions multiples dans les trois camps: inscription des réfugiés, gestion des produits d'aide alimentaire dans les trois entrepôts provisoires construits dans chacun des camps (financés par le HCR), distribution des rations mensuelles aux chefs des groupes de réfugiés dans chacun des camps, et établissement de rapports à l'intention du HCR et du PAM sur les stocks et les distributions alimentaires.
25. Le budget approuvé pour la phase 1995 (Mauritanie 5413 (Élarg.1)) comprenait un montant estimatif de 409 000 dollars en prévision des coûts de suivi et de logistique (S&L), y compris la gestion des produits aux PLA. Ce budget prévoyait aussi un élément destiné à couvrir, en totalité, les coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) correspondant aux produits livrés au port de Nouakchott: le taux avait été calculé à 175 dollars la tonne (soit un peu moins que dans la phase précédente). Suite à la mission technique effectuée par un spécialiste de la logistique du siège et l'administrateur des projets au bureau régional, le taux de TIEM a été ramené à 150 dollars la tonne, et les coûts de S&L à 400 500 dollars.
26. En juin, environ la moitié de ce montant a été alloué au budget de S&L par la Division des ressources du PAM, ce qui a facilité la prise en charge des coûts de gestion des produits aux trois PLA à compter du 1er avril, et le recrutement d'un administrateur spécialiste des urgences et d'un volontaire des Nations Unies (VNU). Le VNU a pris ses fonctions à Bassikounou en août, établissant ainsi une présence physique pour le suivi de l'aide alimentaire dans les trois camps. Un chargé des projets expérimenté, spécialiste des urgences, a pris ses fonctions en février 1996.
27. La distribution des rations d'aide alimentaire incombe statutairement au HCR. Aucune ONG appropriée n'a encore pu être identifiée pour assumer la charge de la distribution des vivres, qui continue d'être faite par le CSA (mandaté par le HCR). Pour faciliter la distribution *ex* entrepôt "Rubbhall", le chef de secteur du camp (qui représente de 50 à 300 familles) venait prendre livraison des rations mensuelles et les redistribuait à chacune des familles bénéficiaires. Les entretiens avec les bénéficiaires directs ont été insuffisants; des réunions ont été régulièrement tenues avec les chefs de secteurs (exclusivement des hommes) mais la majorité des bénéficiaires continue d'ignorer quelle est la ration précise à laquelle ils ont droit, même si des affichettes libellées en arabe sont apposées à l'entrée des entrepôts. Compte tenu des engagements pris par le HCR et le PAM devant la Quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995, et à la suite d'une campagne de sensibilisation et d'information, la méthode a été modifiée pour que les distributions mensuelles soient faites directement aux foyers bénéficiaires. Ainsi, maintenant une des femmes de la famille est désignée pour prendre livraison des vivres.

28. La capacité d'entreposage dans les camps est actuellement de 1 650 tonnes à Bassikounou, de 300 tonnes à M'berra (satellite distant de 17 km de Bassikounou). À Aghor (à 37 km de Bassikounou), la capacité d'entreposage était estimée à 270 tonnes au moment de la fermeture du camp. Les produits sont livrés pour l'essentiel au port de Nouakchott; l'acheminement aux PLA est organisé par le service de logistique (OTL), au siège du PAM, après appel d'offres et conclusion de contrats commerciaux. Le cas échéant, des dispositions sont prises avec le CSA pour assurer l'entreposage de volumes importants de céréales.
29. En 1995, une stratégie d'achats régionaux et locaux de céréales (mil) a été définie; chaque fois que possible le sel et les légumes secs (niébé) ont été achetés localement, ce qui a réduit les coûts de transport océanique, et ramené au minimum les coûts de transport terrestre en acheminant les denrées par camion du Mali ou du Sénégal, ou en les achetant en Mauritanie. Le PAM appliquera cette politique dans toute la mesure possible.
30. Compte tenu de la réduction de l'effectif des réfugiés et des progrès récents du rapatriement volontaire, il n'est plus nécessaire de maintenir ouverts trois camps de réfugiés. En octobre, le HCR et le gouvernement ont consulté le PAM et sont convenus d'envisager de fermer le camp d'Aghor. En 1996, il est prévu que le camp de M'berra accueille les familles réfugiées restant à Aghor, et que seuls les camps de Bassikounou et de M'berra restent ouverts. Dans ce cas, il apparaît souhaitable de désigner ces deux camps comme les PLA, afin de rationaliser la livraison des produits à deux groupes d'entrepôts, plutôt que de livrer la totalité des vivres à Bassikounou et d'en retransporter une partie vers la base satellite de M'berra. Il est par conséquent nécessaire d'agrandir les installations de réception à M'berra, pour porter la capacité d'entreposage à au moins 570 tonnes. Le coût du démontage des entrepôts d'Aghor, de leur transport et de leur remontage à M'berra a été estimé à 12 000 dollars (prière de se reporter à la rubrique sur les coûts S&L figurant en Annexe).
31. A compter de février 1996, l'attention s'est portée sur l'amélioration du suivi-évaluation (S&E) de l'effectif restant de réfugiés. Avec une présence renforcée du PAM dans les camps (un spécialiste des secours et un VNU), le HCR, le PAM et les partenaires d'exécution examineront les différents éléments des opérations, de la réception des vivres aux entrepôts des PLA, leur entreposage, la préparation des rations mensuelles pour chaque ménage de réfugiés jusqu'au mécanisme de distribution pratiqué. La fonction S&E comprendra le nombre de départs de réfugiés, l'exécution du plan de rapatriement au Mali et l'avancement des plans de rapatriements futurs, afin que des réserves suffisantes de rations de base soient disponibles aux PLA pour pouvoir distribuer les rations de rapatriement (90 jours) correspondant aux prestations du HCR.
32. En octobre 1995, 10 767 réfugiés avaient rempli les formulaires de rapatriement volontaire fournis par le HCR, et 3 851 d'entre eux avaient déjà quitté la Mauritanie. Le HCR estimait qu'environ 5 000 autres personnes repartiraient pour le Mali entre novembre 1995 et janvier 1996. On escomptait que le rapatriement des réfugiés serait achevé avant la fin de 1997. Une fois les réfugiés rentrés au Mali (avec leur ration pour 90 jours), il n'est pas envisagé de leur apporter une assistance complémentaire, car on escompte que les familles rapatriées seront accueillies dans des structures mises en place au titre d'un projet de développement en cours au Mali (projet Mali 2231 (Élarg.4) - Développement polyvalent). Les bureaux du PAM et du HCR à Nouakchott entretiennent des rapports fréquents avec les bureaux homologues à Bamako (Mali). Les deux bureaux de pays du PAM coordonnent leurs réponses et leurs actions avec le bureau régional du siège, à Rome.



COÛTS DU PROJET

33. Compte tenu des besoins alimentaires indiqués aux paragraphes 16 et 22, les coûts estimatifs du projet s'établissent comme suit :

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts directs opérationnels			
Produits ¹			
- Céréales	1 594	250	398 500
- Légumes secs	796	420	334 320
- Huile végétale	184	900	165 600
- Sucre	140	450	63 000
- Sel	29	80	2 320
Total partiel produits	2 743		963 740
Transport extérieur, assurance et surveillance			284 701
Transport intérieur, entreposage et manutention (TIEM) (150 dollars la tonne)			411 450
Total partiel coûts directs opérationnels			1 659
B. Appui au projet-coûts directs (voir Annexe)			184 312
Total coûts directs			1 844
C. Appui au projet-coûts indirects (7,2 pour cent des coûts directs totaux)			132 783
COÛT TOTAL POUR LE PAM			1 976

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE HCR ET LES AUTRES DONATEURS²			
- Produits alimentaires et condiments			73 082
- Transport			793 936
- Besoins domestiques			1 058
- Eau			424 824
- Équipements d'hygiène			75 424
- Santé			8 228
- Abris			272 000
- Services communautaires			57 820
- Éducation			240 090
- Production végétale			58 424
- Génération de revenu			100 400
- Aide juridique			54 705
- Soutien opérationnel de l'organisme			1 008
COÛT TOTAL POUR LE HCR ET LES AUTRES DONATEURS			12 447
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et autres)			14 424

Coût pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 13,71 pour cent

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.

² Coûts provisoires en novembre 1995

DATE D'APPROBATION PAR LE DIRECTEUR EXECUTIF

34. Le projet a été approuvé par le Directeur exécutif le 1er mars 1996.



ANNEXE

COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS¹ (EN DOLLARS)
--

Traitements du personnel	
Un VNU	35 568
Personnel national (26 personnes) à deux PLA	53 882
Personnel temporaire (deux chauffeurs pour le PAM)	7 000
Total partiel	96 450
Voyages et IJS	
Voyages internationaux	5 920
A l'intérieur du pays	17 532
Total partiel	23 452
Location de bureaux et équipement	
Location de locaux	2 730
Générateur de 2kVA et coûts de fonctionnement	20 250
Climatisation	2 000
Réparations diverses	1 500
Total partiel	26 480
Matériel et fournitures du bureau	
Mobilier de fabrication locale (4 bureaux et 8 sièges)	1 330
Armoires de fabrication locale (2)	680
Papeterie	620
Divers	100
Total partiel	2 730
Fonctionnement des véhicules	
Coûts de fonctionnement, pièces, réparations pour deux véhicules tout-terrain	11 000
Total partiel	11 000
Matériel	
Transfert de l'entrepôt d'Aghor à M'berra	
Montage de l'entrepôt temporaire, et nouveau radier de béton	12 000
Fumigation/pesticides pour 2 PLA (M'berra et Bassiknou)	3 800
Communications	
Messages au siège du PAM	3 600
Entretien et réparation du matériel SITOR	4 800
Total partiel	24 200
Total	184 312

¹ Les coûts correspondant au traitement d'un chargé de projets P-3 sont déjà couverts par le budget 1995 pour le S&E.